

# REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO



## **DECLARATION SUR L'UNIVERSALISATION A L'OCCASION DE LA CONFERENCE DES ETATS PARTIES A LA CONVENTION SUR LES ARMES A SOUS MUNITIONS** **Genève (Suisse), 30 août-02 septembre 2022**

Monsieur le Président ;

Prenant la parole pour la première fois, la délégation de la République Démocratique du Congo voudrait joindre sa voix à celle des autres délégués qui l'ont précédé pour vous féliciter vivement pour la bonne conduite des travaux de notre 10<sup>ème</sup> Conférence des Etats Parties. La RDC vous rassure de sa pleine collaboration durant cette session.

Ma délégation adresse ses remerciements au Royaume Uni et à la Suisse pour avoir organisé du 23 au 24 mars 2022, à Abuja au Nigeria, une réunion à caractère régional qui nous a permis de d'échanger, sans beaucoup de protocole, sur les problèmes réelles d'universalisation et de mise en œuvre de notre Convention et de son plan d'action selon le contexte de nos pays et de notre région.

Par la même occasion, je voudrais féliciter l'équipe de l'ISU pour les efforts de coordination des activités de notre Convention, particulièrement Madame Sheila MWEMBA, à qui nous rendons un vibrant hommage et dont le leadership a permis à la RDC de revenir au processus. Elle nous manquera.

Monsieur le Président,

Le retard d'adhésion de la République Démocratique du Congo à la Convention sur les Armes à Sous Munitions est plus une question technique de procédure qu'une question de volonté politique.

En effet, la République Démocratique du Congo est Etat signataire depuis le 18 mars 2009. Le 28 novembre 2013 la loi de ratification de la Convention avait été adoptée par notre Parlement. Dès lors, la loi a été transmise au Cabinet du Président de la République pour promulgation.

Cette étape s'est butée à plusieurs difficultés liées à la procédure de promulgation d'une loi de mise en œuvre d'un Instrument juridique international. La loi a été renvoyée, d'abord, à l'ancienne Cour Suprême de justice pour vérification de la conformité à la Constitution et depuis ce moment elle n'a plus jamais été promulguée à ce jour.

## REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

Ce blocage est justifié par plusieurs événements à la fois politiques et administratifs qui ont joué en défaveur de la finalisation de la ratification de la Convention. Il s'agit, notamment, du processus électoral qui a occasionné le changement des autorités politiques de toutes les Institutions du pays.

Il en est de même de la réforme de la justice qui a subdivisé l'ancienne cour suprême de justice en trois juridictions à savoir, la Cour Constitutionnelle, la Cour de Cassation et le Conseil d'Etat.

Au niveau de la présidence de la République, il y a une ferme volonté de promulguer la loi portant instrument de ratification de la Convention mais, le Cabinet du Chef de l'Etat n'a pas reçu le retour du document de la part de l'ancienne cour suprême de justice. Au niveau de la Cour Constitutionnel qui a remplacé la Chambre constitutionnelle de la Cour suprême de justice, les nouvelles autorités n'ont pas reçu dans les archives, l'instrument de ratification de la Convention sur les Armes à Sous-Munitions.

Devant cette impasse, la République Démocratique du Congo, après discussion avec toutes les parties prenantes nationales, a pris l'option définitive de reprendre le projet de loi de ratification à travers le Ministère de tutelle, en vue de le soumettre une nouvelle fois aux deux chambres de Parlement pour finaliser le processus d'adhésion à la Convention sur les Armes à Sous-Munitions.

Pour y arriver, nous avons envisagé d'abord la sensibilisation des autorités des Institutions concernées. C'est dans ce cadre que nous avons tenu la Réunion virtuelle du 08 septembre 2020 que le Centre Congolais de Lutte Antimines a co-organisé avec la Coalition congolaise pour l'Interdiction des Mines antipersonnel et les Armes à Sous-Munitions, en faisant participer le Ministre près le Président de la République, le Ministre Délégué à la Défense chargé des Anciens combattants, la Ministre Déléguée aux Affaires Sociales chargée de personnes vivant avec handicap et autres personnes vulnérables, la Conseillère juridique régionale du Comité International de la Croix-Rouge, les Députés nationaux, etc.

Nos deux organisations précitées ont aussi organisé une Réunion hybride en visio-conférence et en présentiel le 23 septembre 2021 sur le processus de ratification de la Convention contre les armes à sous-minutions par la RDC qui a réuni au tour d'une table, encore une fois, la Ministre Déléguée chargée de personnes vivant avec handicap et autres personnes vulnérables, le Chef de mission adjoint de l'Ambassade de Norvège en RDC, les délégués du Vice-Premier Ministre, Ministre de l'intérieur, le Chef de Mission Adjoint du CICR, la Conseillère juridique régionale du CICR, la Responsable éditoriale au sein d'ICBL-CMC, le représentant d'UNMAS ainsi que les représentants des associations des victimes.

## REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

Au-delà de la sensibilisation des autorités, en application des actions 10 et 11 du Plan d'action de Lausanne, la RDC vient d'adopter son plan stratégique national de Lutte Antimines de 10 ans (2023-2032) au cours d'un atelier national organisé du 24 au 28 janvier 2022. Ce nouveau plan stratégique inscrit l'éradication des Armes à Sous-Munitions parmi ses objectifs prioritaires.

En RDC, l'environnement se prête déjà pour la mise en œuvre de la Convention qui est en cours. Cependant, le pays a besoin de l'accompagnement de la présidence de la Convention, de l'Unité d'appui à la mise en œuvre et des autres partenaires spécialisés dans ce domaine comme le CICR pour réussir à franchir cette étape.

Je vous remercie.